

# **RÈGLEMENT BISCATRAIL**

## **Édition 2026**



L'évènement « BISCATRAIL » édition 2026 organisé par l'amicale Biscatrail se déroulera du 28 au 29 novembre 2026 et comportera 4 épreuves.

### **Article 1 : Date de l'évènement**

Du samedi 28 Novembre 2026 au Dimanche 29 Novembre 2026

### **Article 2 : Date de la course**

Dimanche 29 Novembre 2026

### **Article 3 : Épreuves et horaires**

- Départ 10 kms : 09H30
- Départ 20 kms : 09H00
- Départ 32 kms en moins de 4 heures 45 min : 08H30
- Départ 10 kms randonnée sportive en moins de 2 heures : 09H45

### **Article 4 : VILLAGE ET ALENTOURS DE LA ZONE COURSE**

Camping CAMPÉOLE Plage SUD, 230 rue des bécasses, 40600 Biscarrosse

### **Article 5 : Droit de participer**

- Les épreuves sont ouvertes aux non licenciés et aux licenciés de certaines fédérations sportives à partir de 16 ans.
- Un Parcours Prévention Santé (PPS) peut être présenté
- Les licences acceptées pour prendre part à la course sont :

Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass'Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Titulaire d'une licence sportive ou licence délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens « la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition », en cours de validité à la date de la manifestation.

- Une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM en cours de validité à la date de la manifestation

### **LA LICENCE TRIATHLON N'EST PAS ACCEPTEE**

#### **Article 6 : Inscription et retrait de dossard**

L'inscription en ligne sur le site [www.biscatrail.com](http://www.biscatrail.com) ouvre le 01 Septembre 2026 à minuit.

#### **Plusieurs choix pour le retrait des dossards :**

- Retrait au magasin foulées 3 rue Albert EINSTEIN 33700 Mérignac du samedi 14 novembre 10 heure 30 au mardi 17 Novembre 2026 18 heure
- Retrait au magasin foulées 106 chemins des trougnes 33380 Biganos Mercredi 18 Novembre 10h au vendredi 20 Novembre 2026 18h
- Retrait au magasin E.Leclerc avenue Laouadie 40600 Biscarrosse les samedi 21 Novembre et mercredi 25 novembre 2026
- Retrait au village Campéole plage sud, le samedi 28 novembre 2026 de 9 h à 23 h 59 min

### **Aucun retrait de dossard le dimanche 29 novembre 2026**

Pour pouvoir prendre part à la course, chaque concurrent devra compléter le bulletin d'inscription, attestant de l'acceptation du présent règlement. Pour les concurrents âgés d'au moins 16 ans, la fiche d'inscription pour mineur devra obligatoirement être signée par un représentant légal.

En cas d'inscription erronée ou incomplète, l'organisateur se réserve le droit de la refuser.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve sauf si celle-ci est venue avec le dossard et son PPS le dimanche matin pour faire le changement.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le règlement sera disqualifiée et ne pourra accéder à la course « Biscatrail ».

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident face à ce type de situation.

**Les changements de dossards peuvent se faire jusqu'à 30 min avant le départ de la course avec son PPS**

## **Article 7 : Organisation**

Un chronométrage est prévu sur la ligne d'arrivée pour toutes les courses.

Une assistance médicale sera assurée pour les épreuves, dans le respect des règles techniques et de sécurité édictée par la réglementation.

L'organisation met à disposition des participants un parking, des sanitaires dans le camping campéole mais également des sanitaires sur le village.

**L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels.**

La circulation n'étant pas interrompue sur la totalité du parcours, chaque participant devra respecter le code de la route, suivre le balisage et respecter les instructions des signaleurs. En cas de manquement à ces engagements, l'organisation pourra déclasser ou disqualifier un concurrent.

Le dossard devra être entièrement visible lors de toute la course.

**L'organisation ne fournit pas les épingles pour fixer les dossards.**

Il appartient à un coureur en difficulté ou blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un signaleur / jalonneur
- En appelant le PC Course
- En demandant à un coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Tout concurrent doit se retirer immédiatement de la compétition si un membre du service médical officiel lui en donne l'ordre.

En cas d'abandon, les coureurs doivent avertir le point de contrôle le plus proche et IMPÉRATIVEMENT remettre leur dossard au PC course à l'arrivée (afin d'éviter les recherches inutiles).

L'organisation peut, en cas de force majeure, notamment climatique, modifier le parcours, dont les nouvelles modalités seront alors portées à la connaissance des participants avant le départ de chaque course.

## **Article 8 : Parcours**

L'itinéraire de la manifestation sera mis en ligne une semaine avant le jour de l'évènement, pour ne pas créer de gênes aux propriétaires à cause des passages sur les propriétés privées, pour lesquelles l'organisateur a demandé des autorisations de droit de passage.

Le départ de la course ainsi que l'arrivée se fera rue des Outardes, Biscarrosse Plage.

## **Article 9 : Disqualification**

- Jet de détritus sur le parcours en dehors des aires aménagées par l'organisation
- Non-respect du parcours balisé.

## **Article 10 : Ravitaillement**

- Un ravitaillement final est prévu à l'arrivée sur le village au niveau du campéole sud.
- Course 20 kms, 1 point de ravitaillement sera prévu aux environs du 10ème km.
- Course 32 kms, 2 points de ravitaillement, le premier sera prévu aux environs du 10ème km (même ravitaillement que pour la course du 18 kms), le deuxième sera positionné aux environs du 22ème km.

**PAS DE DISTRIBUTION DE GOBELETS SUR LES RAVITAILLEMENTS, PREVOIR VOS ECOCUPS.**

## **Article 11 : Restauration**

Un repas ( pasta party) payant et festif sera organisé le samedi 28 novembre 2026 au soir ainsi que le dimanche 29 novembre 2026 à midi.

Une buvette sera ouverte du samedi 26 novembre 2026 à 10 heures jusqu'à la fin de la manifestation.

**Possibilité d'acheter vos repas directement sur place.**

## **Article 12: Résultats – Récompenses- tirage au sort**

La gestion des résultats est assurée informatiquement par les membres de la société Protiming.

Les lots de participation seront remis au :

- Retrait au magasin foulées 3 rue Albert EINSTEIN 33700 Mérignac du 16 au 20 Novembre 2026
- Retrait au magasin E.Leclerc avenue Laouadie 40600 Biscarrosse le samedi 21 Novembre et mercredi 25 novembre 2026 de 9h00 à 19h00

Les récompenses des courses seront remises dans la salle d'accueil du village « Campéole plage sud », 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.  
Concurrents récompensés : Les 3 premiers de chaque course « masculins et féminines » (toutes catégories confondues, 10, 20, 32 km et rando sportive)

L'organisation se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications d'identités nécessaires par rapport à la liste des engagés.

Tout lot ou récompenses attribués ne peuvent donner lieu, de la part du bénéficiaire, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange quel que soit le motif.

### **Article 13: Assurance**

L'organisateur souscrit pour cette manifestation une assurance en responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient, s'ils ont souscrit au contrat collectif attaché à leur licence, de l'assurance de personne dite « individuelle accident ».

Il revient aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident ou de prendre attache auprès de leur assureur pour vérifier leur couverture.

L'organisateur informe les concurrents non licenciés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique peut les exposer.

### **Article 14 : Informatique et libertés**

Conformément aux dispositions de la loi n°78\*17 du 11 janvier 1978 modifiée « informatique et libertés », l'organisateur informe les participants de la présente course que les résultats seront publiés sur le site internet de l'épreuve ou d'autres partenaires.

### **Article 15 : Droit à l'image**

Les participants acceptent, sans limitation de durée, que leur image prise à l'occasion de cette manifestation soit utilisée dans les diverses communications attachées au Biscatrail.

Le lien internet des photos sera mis en ligne sur le site [www.biscatrail.com](http://www.biscatrail.com)

### **Article 16 : Annulation – Remboursement – Changement d'épreuve**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, des spectateurs, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation de la course, l'organisation pourra éventuellement être amenée à rembourser une partie des frais d'engagement des concurrents sans compter les frais de gestions.

L'annulation d'un participant pourra être en partie remboursée, si celui-ci a souscrit à l'assurance lors de son inscription.

Le changement d'épreuve inférieure ne sera pas remboursé.

Le changement sur une épreuve supérieure devra être réglé sur place au prix de la course avec un supplément de 2€ correspondant aux frais de gestion.

### **Article 17 : Accompagnateurs**

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés sur le parcours.

### **Article 18 : Animaux**

Il est formellement interdit de prendre le départ de la course avec un animal de compagnie quel qu'y soit (chien, chat...)

## **Article 19 : Course des pitchounes**

La participation à la course des Pitchounes implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les parents ou représentants légaux de l'enfant.

Chaque enfant participant demeure sous l'entière responsabilité de ses parents ou représentants légaux pendant toute la durée de l'événement (avant, pendant et après la course). L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident survenant en dehors du cadre strict de l'épreuve.

Une décharge de responsabilité devra être remplie par ses parents ou le représentant légal de l'enfant le jour même de la course

Amicale BISCATRIL

DGA Essais de Missiles Site Landes

BP 3

40600 Biscarrosse plage

Tel :05.58.82.25.95 Mail: [biscatrail.organisateur@gmail.com](mailto:biscatrail.organisateur@gmail.com)